



Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0

AVIS PUBLIC

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Projet de règlement No 388-21 sur les dispositions concernant les animaux de basse-cour (poulaillers urbains)

Le projet de règlement sur les dispositions concerne les animaux de basse-cour (poulaillers urbains) sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 19 avril, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité à l'onglet avis publics, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture régulières.

Certificat de publication

Je soussignée Marie Tremblay, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 16 mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de mars 2021.


Marie Tremblay, directrice générale et greffière